Zeitschrift: Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della populazione, protezione dei beni culturali

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 51 (2004)

Heft: 6

Artikel: L'USPC durant 50 ans d'activité variée

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-370005

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'UNION SUISSE POUR LA PROTECTION CIVILE FÊTE SES 50 ANS

L'USPC durant 50 ans d'activité variée

mhs. Le 21 novembre, l'Union suisse pour la protection civile fêtera ses 50 ans d'existence. C'est un chiffre rond qui justifie un regard en arrière. Le développement que nous vivons depuis plus d'une décennie nous encourage à cette rétrospective.

La Première Guerre mondiale a apporté de grandes batailles de matériaux, avec des tirs d'artillerie monstrueux des deux côtés. Plus d'un engin aérien a volé en éclats dans les airs, lors d'essais en vue du lancement de bombes. Les blindés ont fait leur apparition et des toxiques chimiques de combat ont été engagés. Les frontières devinrent imprécises et, de plus en plus, la population civile fut touchée directement par les combats massifs.

Qu'a-t-on appris? A quel point les images se ressemblent?

Giulio Douhet a écrit sur la future guerre des bombes, Charles de Gaulle a rédigé des analyses concernant une guerre de blindés. Ces deux auteurs ont rencontré des adeptes et des adversaires, toutefois moins par humanité que pour des raisons stratégiques et tactiques. La guerre chimique et, plus tard, la guerre bactériologique restèrent longtemps en opprobre, elles aussi pour des raisons conditionnellement humanitaires: selon les vents, le déplacement des gaz ne pouvait pas être contrôlé de manière à ne pas mettre en danger ses propres troupes, alors que les toxiques de contact contaminaient, pour la plupart, le terrain que l'on voulait occuper plus tard.

C'est d'ici que l'on trébucha dans la Deuxième Guerre mondiale. Des mesures de protection, pour autant qu'existantes, n'ont été prises qu'en dernière heure. Il en est de même pour les gardes locales, comme on les appelait alors, et de leur organisation ou de leur instruction. Comme en Angleterre, par exemple, ceux-ci ont longtemps été l'objet de moqueries et de honte. Lors du «Blitz» contre l'Angleterre, les bombardements allemands de la Luftwaffe, ces gardes locales ont fourni une aide remarquable. Ils n'ont pourtant jamais été totalement réhabilités et sont restés l'objet de plaisanteries et de rires.

Le coup dur de la bombe atomique

Les bombes atomiques larguées sur Hiroshima et Nagasaki ont provoqué bien des

Directeurs de l'OFPC/OFPP

Ernst Fischer	1963–1965
Walter König	1965–1974
Hans Mumenthaler	1974–1992
Paul Thüring	1992–2002
Willi Scholl	dès 2003

Secrétaires centraux de l'USPC

Paul Leimbacher	1954–1966
Hektor Grimm	1966–1972
Herbert Alboth	1972–1980
Kurt Venner	1981–1983
Heinz W. Müller	1983–1986
Ursula Speich	1986–1991
Hans Jürg Münger	dès 1992

Les présidents centraux de l'USPC

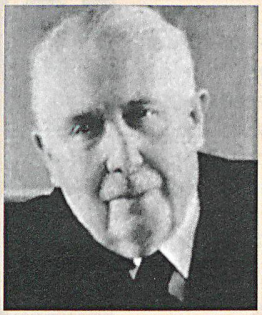

Eduard von Steiger, a. Conseiller fédéral 1954–1961

Dr Gion Darms, Conseiller aux Etats 1961–1969

Prof. Leo Schürmann, Conseiller national 1969–1974

Henri Schmitt, Conseiller national 1974–1977

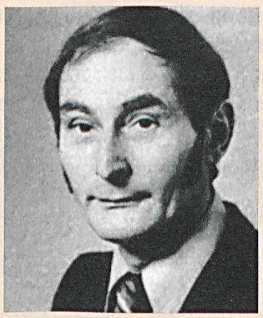

Prof. Reinhold Wehrle 1977–1990

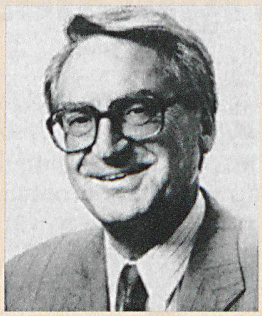

Robert Bühler, Conseiller aux Etats 1990–1995

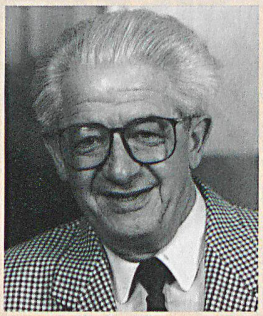

Dr Willy Loretan, Conseiller aux Etats 1996–2001

Walter Donzé, Conseiller national dès 2003

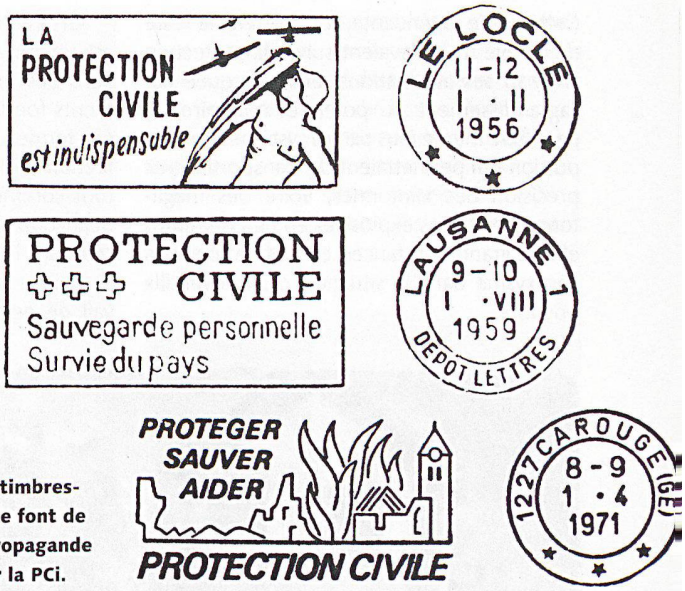

Des timbres-poste font de la propagande pour la PCi.

choses en Suisse, en particulier lorsque l'ampleur des dégâts et de la détresse humaine fut vraiment connue. Les effets psychologiques ont été renforcés par les rapports et images des premiers essais de bombes à hydrogène qui étaient beaucoup plus puissantes.

Vers la fin de la guerre, la protection aérienne est devenue membre de l'armée. L'Union pour la protection aérienne a été alors dissoute. Au début des années cinquante, on s'est efforcé de réactiver cette institution; certaines sections cantonales n'avaient jamais été dissoutes. Ensuite, les nouvelles menaces qui sévirent étaient renforcées par le souvenir des bombardements de la Deuxième Guerre mondiale. Vinrent enfin le Rideau de fer et la guerre de Corée.

Tôt déjà, une approbation à large échelle...

Ainsi, les travaux propres à créer une association pour la protection civile allèrent bon train. D'une part, dans les cantons d'Argovie, de Bâle, de Berne et de Soleure, il existait déjà une association cantonale, et, d'autre part, il restait largement incontesté que le terme de «Protection aérienne» devait être remplacé.

Le 21 novembre 1954 fut fondée l'*Union Suisse pour la protection des civils.* Les douze membres fondateurs prouvent que l'association peut déjà compter sur un solide soutien et une large approbation. Outre les associations cantonales de la protection civile déjà citées, on retrouva les associations de la protection aérienne des cantons de Schaffhouse, de Thurgovie et de la Suisse romande, puis la Croix-Rouge suisse (CRS), l'Alliance suisse des samaritains et le Service d'exploration suisse.

Il est aussi remarquable de trouver, parmi les fondateurs, l'Union suisse des femmes catholiques et la Société suisse d'utilité publique des femmes. En outre, on s'étonne qu'à fin 1954, l'Union compte 284 membres collectifs et 1663 membres individuels. Dix ans plus tard, ces chiffres s'élevèrent à 1545 pour les membres collectifs et à 11 662 pour les membres individuels. Jusqu'en 1961, l'ancien Conseiller fédéral Eduard von Steiger assura la présidence. Ainsi, il a marqué fortement la première phase de développement.

... et malgré les obstacles

En considérant ce développement, on aurait pu penser que tout allait pour le mieux. La protection civile, en tant que telle, jouissait d'une large acceptation. Sur le plan politique, par contre, il y avait de grands obstacles à passer, ce qui se répercuta sur le travail de l'Union suisse pour la protection des civils. En 1957, une base légale pour la protection civile fut présentée au Peuple sous la forme de l'article 22bis de la Constitution fédérale suisse d'alors. L'Union s'est vue confier la direction de la campagne des votes.

Les efforts fournis ne conduisirent pas pleinement au but. Avec une majorité des Etats, le projet échoua, rejeté par le Peuple avec 389 633 non contre 361 028 oui. Le temps disponible pour la campagne avait été déterminé au plus juste et l'obligation de servir pour les femmes prévue (on était encore très loin du droit de vote pour les femmes), déplaisait à bien des votants, malgré que deux associations féminines notoires fussent membres de l'Union.

Vingt ans plus tard, lors de l'Assemblée des délégués du 22 octobre 1977, l'USPC prit pour nouveau nom *Union suisse pour la protection civile* (USPC).

Fais le bien et parles-en

Jusqu'à présent, le travail de recherche et d'information resta, comme le montre l'article sur le but, la préoccupation centrale de l'USPC. Cet article servit, durant les temps mouvementés de la mise en œuvre de la protection civile, de moyen de locomotion pour les lois et les ordonnances concernant la création des offices nécessaires (pensons à l'ordonnance sur la troupe, en tant que pierre d'angle), ce qui dura jusqu'à la réalisation.

Un jubilé?

mhs. Pourquoi l'USPC devrait-elle fêter son jubilé? Ne suffit-il pas que la Suisse soit déjà une place de fête? Nous vivons des temps où les modifications galopent. Si l'on est toujours dépassé par les innovations, on risque de perdre le sens de l'orientation, particulièrement si l'on perd le contact avec les origines.

Il ne peut pas s'agir ici d'une rubrique «te souviens-tu?» dans laquelle on raconte ce qui s'est passé autrefois. Mieux? Pire? Il ne s'agit donc pas de conserver des cendres froides mais de raviver la braise. Nous voulons alors transmettre des impulsions par lesquelles nous jetons avec humour, ici ou là, un œil sur la Société et sur l'économie. Bref, nous voulons regarder le contexte des 50 années écoulées, lui qui a influencé et formé la protection civile. En outre, cependant, on dispose de rapports sur les interventions et activités actuelles au titre d'indicateurs orientés vers l'avenir. L'avenir doit avoir une origine, ou, en d'autres termes, le passé est important pour le présent. En effet, le présent peut difficilement être expliqué sans recours au passé.

Des fautes, nous en faisons tous, et nous avons tous le droit d'en faire. Le tout est de ne pas les répéter. La seule chose que nous enseigne l'histoire, c'est qu'elle-même, selon les incrédules, elle ne nous apprend rien. Et pourtant, celui qui ne connaît pas son histoire est condamné à coup sûr à répéter ses fautes. Nous voulons contribuer à éviter une telle situation par nos efforts, dans ce numéro et dans les suivants.

Cette partie exténuante, tout comme le reste de la voie que devaient suivre la protection civile et ses associations, était marquée par l'agrandissement du potentiel nucléaire, et peut-être même plus par les systèmes de propulsion qui permettaient de transporter avec précision des kilotonnes, voire des mégatonnes de forces explosives en peu de temps et à de grandes distances. Le tout a atteint son paroxysme dans la situation d'un «overkill» possible.

On a entendu dire que «la protection civile est un moyen de préparation à la guerre», dans des termes variés issus des retranchements fondamentalistes. On a même pu lire ces termes: «Pour ma part, j'ai aboli la protection civile». Ainsi, l'USPC et ses sections, tout comme leurs membres, ont dû fournir beaucoup de travail de persuasion, que ce soit dans les cours ou dans la presse.

Puis, une chose que l'on peut dire: ce travail de persuasion a porté ses fruits, peut-être, cependant un peu moins dans l'opinion publiée que dans l'opinion du grand public. Au contraire de ce que pourraient penser beaucoup de politiciens, le Peuple tient à sa protection civile, ce que prouvent toujours les enquêtes et les votations.

Les moyens deviennent maigres

«Plus de prestations pour moins cher». C'est ce que l'on entendait en ténor au début des années quatre-vingt. En même temps, un conflit armé en Europe semblait devenir toujours moins probable. Par ce fait, d'autre part, la réforme et la restructuration furent éperonnées. On est tenté de dire que «nombreux sont ceux qui se sentent appelés». Les slogans ont cependant encore pour objectif «plus petit, plus professionnel, moins cher». Il est incontestable que plus d'un d'entre eux se contredisent...

L'avenir a commencé

Ainsi, l'avenir de la protection civile et de ses associations a commencé il y a environ dix ans. Comme nous l'avons démontré, les réformes commençaient à peine à se mettre en mouvement. Jamais, par le passé, la protection civile n'était intervenue si souvent et si efficacement. Si ce fait a été enregistré à sa juste valeur, c'est en grande partie, comme nous l'avons vu ci-dessus, grâce au travail des associations et de leurs spécialistes de l'information. Malgré tout, il était et il est toujours à la mode, dans certaine presse et chez beaucoup de politicards, de se dresser contre la protection civile.

Le développement de la protection civile en Suisse

1934 Arrêté fédéral concernant la défense antiaérienne passive – Fondation de l'Union suisse.
1945 Dissolution de l'Union suisse de défense antiaérienne.
1954 Ordonnance sur les «Organisations civiles de protection et d'assistance» – Fondation de l'Union suisse pour la protection des civils le 21 novembre 1954 à l'Hôtel de ville de Berne.
1957 Rejet par le Peuple de l'article 22bis de la Constitution fédérale sur la protection civile.
1959 Adoption par le Peuple de l'article 22bis de la Constitution fédérale sur la protection civile.
1963 Loi fédérale sur la protection civile – Début des activités de l'Office fédéral de la protection civile (OFPC) au sein du DFJP.
1964 Loi sur les constructions de protection civile.
1968 Loi sur la protection des biens culturels.
1969 Premier film sur la protection civile – Distribution dans tous les ménages du livre rouge «Défense civile».
1972 La Conception 1971 de la protection civile est adoptée par les deux Chambres fédérales.
1973 Conception de la défense globale/politique de sécurité de la Suisse.
1975 Steffisburg: Première Conférence européenne des Associations pour la protection civile.
1977 La protection civile est introduite dans le droit international de la guerre et des peuples. Le triangle bleu fera foi comme signe international. – L'Union suisse pour la protection des civils prend le nom de Union suisse pour la protection civile.
1978 Révision de la Loi sur la protection civile et sur les mesures de construction.
1979 Révision de l'Ordonnance sur la protection civile et sur les mesures de construction.
1980 Suppression des subventions pour la construction d'abris privés.
1981 Premier coup de pioche à Schwarzenburg pour la construction du Centre fédéral d'instruction de la protection civile.
1982 Premier test des sirènes dans toute la Suisse depuis la Deuxième Guerre mondiale – Livraison de l'aliment de survie de la protection civile – Introduction des insignes de fonction pour la protection civile.
1983 L'OFPC et l'USPC ouvrent leur exposition mobile commune, présentant 50 ans de protection de la population en Suisse. – L'Aide-mémoire de la protection civile est publié pour la première fois dans les annuaires téléphoniques suisses. – 520 000 personnes sont incorporées dans la protection civile; 300 000 d'entre elles sont instruites.
1984 Passage du Service de la protection des biens culturels de l'Office fédéral de la culture (DFI) à l'OFPC (DFJP).
1985 Inauguration du Centre fédéral d'instruction de la protection civile à Schwarzenburg.
1987 Rapport d'experts sur l'intervention de la protection civile lors de catastrophes et dans d'autres cas de nécessité.

Les buts de l'USPC

L'Union suisse pour la protection civile

- est, dans le cadre de la protection de la population et de ses associations, l'association faîtière des associations cantonales ou de régions intercantonales de la protection civile.
- est chargée des tâches principales suivantes:

– relations publiques concernant la protection civile dans le cadre de la protection de la population
– maintien et développement de l'entière acceptation de la protection civile en tant que pilier important de la protection de la population
– développement et coordination de la collaboration avec les organisations partenaires de la protection de la population et de la politique de sécurité en général. L'effort porte sur une organisation faîtière des associations actives dans le domaine de la politique de sécurité
– coordination, entre les cantons, des structures, de l'instruction et de l'équipement dans la protection civile, en collaboration avec l'office fédéral compétent, la conférence des chefs des départements responsables dans les cantons, l'Association des communes suisses et l'Union des villes suisses.

Art. 3 des statuts de l'USPC du 5 mai 2001

La protection civile ne s'est pas contentée de montrer ce qu'elle sait faire après des catastrophes ou dans d'autres cas de nécessité. On l'a vue assister avec succès, dans les constructions de protection civile, des réfugiés et des requérants d'asile. Et combien de fêtes ont été «sauvées», du moins financièrement, par la protection civile.

La protection civile a rencontré beaucoup de bonne volonté et même de reconnaissance, également de la part de ses adversaires fondamentalistes, lorsqu'elle s'est engagée dans *la protection des biens culturels*.

L'USPC a participé à établir la structure du «duo» Loi fédérale sur la protection de la population et Loi sur la protection civile où elle a collaboré de toutes ses forces. L'année dernière, la loi a été adoptée par le Peuple à une majorité écrasante. Maintenant, il s'agit de donner à cette loi le soutien voulu, car il est difficile, sinon impossible, de déterminer, dans des articles juridiques de teneur très générale, ce qui doit être équitable dans un pays présentant tant de faces différentes. La réalisation doit ici permettre d'arrondir les angles avec courage et discernement. Mettons-nous à la tâche selon le principe: «On a échangé assez de paroles. Il s'agit maintenant de passer à l'action.» □

Aula du Palais de Rumine
8 juin 1956, 20 h. 30 précises
FILM
CONFERENCE
PUBLIQUE ET GRATUITE
organisée par
l'ASSOCIATION VAUDOISE DE PROTECTION ANTIAÉRIENNE
PROGRAMME
1. MESSAGE DU PRESIDENT
2. Lorsque la guerre survient...
par JACQUES DE REYNIER, ancien délégué du Comité international de la Croix-Rouge en Grèce, Allemagne, Corée, Indochine, etc.
3. La protection des civils en Suisse
par le Lieutenant-Colonel MAX KOENIG, chef de section au Service fédéral de la P. A.
4. FILM
Comment se protéger contre la bombe atomique

1956: un des premiers films pour le grand public.

1988 Schwarzenburg: Séminaire technique international sur la protection de la population.

1990 Début des travaux pour le «Plan directeur 95 de la protection civile».

1992 Le Parlement fédéral adopte le nouveau Plan directeur de la protection civile.

1993 La protection civile compte 475 000 personnes incorporées, dont environ 15 000 femmes – Conférence de l'USPC avec les associations européennes de la protection civile, à Schwarzenburg.

1994 Réductions mémorables dans les budgets de l'OFPC et de l'USPC, opérées par le Parlement fédéral.

1995 Révision totale de la Loi sur la protection civile et révision partielle de la Loi sur les constructions de protection, puis de 6 ordonnances. – Inauguration de l'élargissement du Centre fédéral d'instruction de la protection civile de Schwarzenburg et ouverture de l'école de formation pour instructeurs de la protection civile.

1996 Adolf Ogi, chef du DMF, brosse l'esquisse, devant le Groupe parlementaire pour la politique de sécurité, du Département de la sécurité qu'il a planifié. – Nouvelle diminution de l'aide financière apportée à l'USPC par le Parlement fédéral.

1998 L'OFPC quitte le Département fédéral de justice et police pour être annexé au nouveau Département de la défense, de la protection de la population et des sports – La protection civile est présente dans le World Wide Web – Le rapport Brunner sur la politique de sécurité demande une diminution massive des effectifs de la protection civile – Départ du projet «Protection de la population».

1999 Programme d'optimisation '99 pour la protection civile (abaissement de l'âge limite de l'obligation à servir à 50 ans).

2000 Présentation des directives de la nouvelle Protection de la population par le chef du DDPS Adolf Ogi – Rejet par le Peuple de l'initiative «Economiser dans l'armée et la défense générale».

2001 La revue *Protection civile* change son nom en *action*, Forum de la protection de la population – Une délégation de l'USPC présente les attentes de la base de la protection civile devant Samuel Schmid, chef du DDPS.

2002 Devant la Commission pour la politique de sécurité du Conseil des Etats, puis devant la Commission pour la politique de sécurité du Conseil national, des délégations de l'USPC présentent leurs attentes en rapport avec la nouvelle législation. – 7000 membres de la protection civile collaborent lors de l'Expo.02.

2003 Début de l'activité de l'Office fédéral de la protection de la population. Celui-ci regroupe l'OFPC, le Laboratoire de Spiez, la Centrale nationale d'alarme et l'EM CF div. Presse et radio – Adoption, en votation populaire, de la Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi).

2004 Entrée en vigueur de la LPPCi; la responsabilité de la protection civile sera supportée par les cantons – La Convention de la Haye sur la protection des biens culturels date de 50 ans.